

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 43 \(8\)Item](#)[Marie Moret à Offroy et Cie, 15 janvier 1890](#)

Marie Moret à Offroy et Cie, 15 janvier 1890

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Compagnie universelle du canal maritime de Suez](#) est cité(e) dans cette lettre
[Offroy et Cie](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)
Date de rédaction[15 janvier 1890](#)
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère
Destinataire[Offroy et Cie](#)
Lieu de destination60, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris

Description

Résumé
Sur les obligations de la Compagnie du canal de Suez.

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Personnes citées [Compagnie universelle du canal maritime de Suez](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 16/11/2020

Dernière modification le 26/04/2023

Quintessence Familiale 1^{er} janvier 90

a

Messieurs Offroy et C^{ie},

J'ai l'honneur de vous confirmer ma
lettre du 12 courant.

La C^{ie} de Lyon m'ayant informée que trois
de mes obligations (100) portées sur trois certi-
ficats différents) sont appelés au remboursement
depuis le 1^{er} de ce mois, je vous prie de
m'envoyer comme d'habitude une feuille
de retrait et transfert que je vous retournerai
avec les certificats dûment signés.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance
de toute ma considération

Marie Goden